



Paris, le 2 février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des annonces qui vont dans le bon sens sur les deux volets, à la fois conjoncturel et structurel

L'AGPV (Association Générale de la Production Viticole, rassemblant les organisations signataires du communiqué de presse) sensibilise les pouvoirs publics depuis plusieurs mois sur la situation de la filière viticole. L'AGPV demandait la mise en place de mesures conjoncturelles pour accompagner la filière vin française notamment des mesures de trésorerie, mais aussi des mesures structurelles pour faire face à la crise majeure que subit le secteur.

Les annonces du ministre de l'Agriculture de mercredi 31 janvier, complétées des annonces transversales pour l'ensemble de l'agriculture du Premier Ministre hier, ont fait l'objet aujourd'hui d'un complément d'explication et de précisions qui étaient attendues de la filière. Le ministre de l'Agriculture en déplacement en Occitanie a apporté un certain nombre de réponses.

Il reste néanmoins du travail à réaliser.

Tout d'abord les mesures conjoncturelles doivent être déployées rapidement en lien avec les préfets, avec des conditions concrètes d'éligibilité à ces aides : critères d'accès, plafonds, planchers, gestion du budget, calendrier et premiers paiements.

Il reste également à débloquer les mesures de trésorerie des entreprises qui nécessitent encore l'accord de la Commission Européenne. Sur ce point, les caves coopératives demandent de vraies solutions rapides et opérationnelles et ne se contenteront pas de simples annonces.

Ensuite, le travail structurel doit se poursuivre afin d'aboutir sur les mesures d'arrachage temporaire et de trouver des solutions pour accompagner les vignerons souhaitant arrêter le métier.

Pour les mesures spécifiques à la viticulture, comme pour les mesures transversales, le travail de fond doit maintenant se poursuivre pour disposer d'outils de manière opérationnelle dans les semaines qui arrivent. L'AGPV restera mobilisée sur la mise en œuvre concrète de ces annonces.



Contacts presse

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) Charlotte BAROTIN / 01 42 61 21 25 / 06.74.61.78.75

La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Sarah PORCHER / 01 44 17 58 84 / 06 18 64 40 03

Vignerons Indépendants de France : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97

Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80

FNSEA : Renan Morgat / 01 53 83 48 31